

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2574

22 septembre 2015

SOMMAIRE

Enovos Luxembourg S.A.	123514	International Chemical Investors IV S.A.	123506
Field Point I-A RE 7 S. à r.l.	123550	International Chemical Investors S.E.	123506
GBR Partners S.A.	123510	International Chemical Investors V S.A.	123507
Hammersmith Broadway S.à r.l.	123513	International Paper Finance (Luxembourg) S.à.r.l.	123511
ICG-Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments III S.à r.l.	123507	IRAF Folio	123512
Immo-Ardenne s.à.r.l.	123508	IRAF Heidi Holdings	123512
Immo Belle Vue S.à r.l.	123509	Isurus Lux S.A.	123508
Immobilier Gare S.A.	123509	Jado S.à r.l.	123513
Immobilier Hamm S.A.	123509	Jamendo S.A.	123508
Immobilier Kayl S.A.	123509	Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l.	123513
Immobilier Les Remparts S.A.	123510	JB Finco (Luxembourg) S.à r.l.	123512
Immobilier Merl S.A.	123510	JTD	123511
Immobilier Op der Steh S.à r.l.	123510	Julius Textile Investment S.à r.l.	123513
Immobilier Pastoret s.à r.l.	123510	Kayl NPL S.à r.l.	123513
Immo Terrains S.A.	123509	Lacs et Forêts S.A.	123508
Industrial Property Investments (I.P.I.) S.A.	123511	Limon Lux S.à r.l.	123547
Industrial Property Investments (I.P.I.) S.A.	123507	Luxembourg Investment Company 82 S.à r.l.	123531
INFOGEST Information through Infomarket	123512	Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l.	123536
Innovation First International Luxembourg Sàrl	123507	Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.	123542
Innovation First Trading SARL	123511	MPL Services (Luxembourg) S.A.	123514
Inside Hotel S.à r.l.	123506	Nutrisearch S.A.	123527
INSIDE group	123512	Omega Luxembourg S.à r.l.	123531
International Chemical Investors II S.A.	123506	Onex Partners Holdings Limited	123523
		PROGENTIS Luxembourg S.A.	123552

International Chemical Investors II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 89.013.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juli 2015

Die Gesellschafterversammlung bestellt einstimmig für das Wirtschaftsjahr 2015 PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, RCSL B 65477, als Rechnungsprüfer für den Einzelabschluss.

Die Versammlung

Référence de publication: 2015134856/11.

(150145898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

International Chemical Investors IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 143.814.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juli 2015

Die Gesellschafterversammlung bestellt einstimmig für das Wirtschaftsjahr 2015 PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, RCSL B 65477, als Rechnungsprüfer für den Einzelabschluss.

Die Versammlung

Référence de publication: 2015134857/11.

(150145902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

International Chemical Investors S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 105.416.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juli 2015

Die Gesellschafterversammlung bestellt einstimmig für das Wirtschaftsjahr 2015 PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, RCSL B 65477, als Rechnungsprüfer für den Einzelabschluss, wie auch für den IFRS-Konzernabschluss.

Die Versammlung

Référence de publication: 2015134858/12.

(150145890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Innside Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 178.294.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 31 juillet 2015

L'associé unique a décidé en date du 31 juillet 2015 de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, avec effet au 31 juillet 2015.
2. élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Madame Maud Martin, née le 1^{er} Août 1973 à Saint-Mard, Belgique et résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
3. réélire, la Société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés devant se tenir en l'année 2016 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015134832/20.

(150146526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Industrial Property Investments (I.P.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.473.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire le 28 juillet 2014 que les mandats des administrateurs Mme Monique Brunetti-Guillen, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, M. Marcel Recking, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et M. Ahti Vilppula, demeurant au no. 15 The Belvedere, Chelsea Harbour, London SW10 0XA, G.B., et le mandat du commissaire aux comptes, Juria Consulting S.A., établie à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, ont été renouvelés pour une nouvelle période prenant fin le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour avis et extrait conforme

Référence de publication: 2015134829/17.

(150145870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Innovation First International Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 21, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 188.398.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 29 juillet 2014

Le conseil de gérance décide de nommer au poste de délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis E. Quinones, né le 8 juin 1986 dans le Wisconsin (USA), demeurant professionnellement au 21, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, délégué à la gestion journalière

Pour extrait conforme

Pour Innovation First International Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015134830/14.

(150146022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 7.011.699,80.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.260.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale de la Société tenue le 2 février 2015:

- Le mandat de Deloitte Audit, reviseur d'entreprise agréé de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels du 31 Mars 2015.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015134838/12.

(150145560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

International Chemical Investors V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 157.862.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juli 2015

Die Gesellschafterversammlung bestellt einstimmig für das Wirtschaftsjahr 2015 PricewaterhouseCoopers, 2, rue Mercator, L-2182 Luxembourg, RCSL B 65477, als Rechnungsprüfer für den Einzelabschluss.

Die Versammlung

Référence de publication: 2015134859/11.

(150145905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Isurus Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.330.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 5 août 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Briganti de sa fonction d'administrateur;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat Monsieur Gian Luca Benni, demeurant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ISURUS LUX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015134865/16.

(150146031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Jamendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.301.

Suite à une erreur matérielle, l'extrait d'une résolution adoptée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 1^{er} juin 2015, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 29 juillet 2015 sous la référence N°: L150138533, doit être lu de la manière suivante:

6. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer et de renouveler les mandats d'administrateur jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 de:

- Musicmatic SA, représentée par Monsieur Alexandre Saboundjian -Administrateur A
- Monsieur Alexandre Saboundjian - Administrateur A
- Monsieur Pierre Gérard - Administrateur B
- Monsieur Sylvain Zimmer - Administrateur B
- Monsieur Jocelyn Seilles, né le 18.07.1975 à Sartrouville (France) et résidant au 20, Rue du Général Lotz, B-1180 Uccle - Administrateur A

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015134873/19.

(150146062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Lacs et Forêts S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 61.222.

Monsieur Guy LANNERS et Monsieur John WEBER ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société LACS ET FORETS S.A., dont le siège social est situé au 36 avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 61.222) avec effet au 4 août 2015.

Référence de publication: 2015134938/10.

(150145692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Immo-Ardenne s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 7, Op der Hekt.

R.C.S. Luxembourg B 94.664.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133845/9.

(150144419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immo Terrains S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 173.722.

—
Rectificatif du dépôt L150141147 du 31/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133844/11.

(150144337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Gare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 166.311.

—
Rectificatif du dépôt L150139835 du 30/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133846/11.

(150144717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.211.

—
Rectificatif du dépôt L150138210

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133847/11.

(150144718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Kayl S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.376.

—
Rectificatif du dépôt L150138211 du 29/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133848/11.

(150144721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immo Belle Vue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1-3, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 99.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015133842/10.

(150144658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Les Remparts S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 54.865.

—
Rectificatif du dépôt L150138212 du 29/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.
Référence de publication: 2015133849/11.
(150144722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Merl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.498.

—
Rectificatif du dépôt L150139834 du 30/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.
Référence de publication: 2015133850/11.
(150144723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Op der Steh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Steh.
R.C.S. Luxembourg B 105.354.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015133851/9.
(150144516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Immobilière Pastoret s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 20A, rue de Schouweiler.
R.C.S. Luxembourg B 38.395.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg
Référence de publication: 2015133852/10.
(150144643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

GBR Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.863.

—
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2015.
Signature
Mandataire
Référence de publication: 2015133785/13.
(150144896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Industrial Property Investments (I.P.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 115.473.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133834/10.

(150144652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Innovation First Trading SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 21, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.326.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 29 juillet 2014

Le conseil de gérance décide de nommer au poste de délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Monsieur Luis E. Quinones, né le 8 juin 1986 dans le Wisconsin (USA), demeurant professionnellement au 21, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, délégué à la gestion journalière

Pour extrait conforme

Pour Innovation First Trading S.à r.l.

Référence de publication: 2015133836/14.

(150144984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

International Paper Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 193.302.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Juillet 2015.

International Paper Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant A

Référence de publication: 2015133838/14.

(150144536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

JTD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 181.893.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2015

Il résulte de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 17 juillet 2015 une résolution unique:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend acte que le siège social de la Société est transféré à L - 3980 Wickrange, 7, Rue des Trois Cantons, à compter du 1^{er} août 2015.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015133884/16.

(150144254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

INFOGEST Information through Infomarket, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.
R.C.S. Luxembourg B 28.773.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133862/10.

(150144937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

INSIDE group, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 28.822.

Le commissaire aux comptes LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL B 49280 ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe a démissionné de son poste de commissaire aux comptes à la date du 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2015133865/9.

(150145007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

IRAF Folio, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 184.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133868/9.

(150145069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

IRAF Heidi Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 180.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133869/9.

(150145068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

JB Finco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.954.

En date du 31 juillet 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de monsieur Johannes Laurens de Zwart, du poste de gérant de catégorie B, avec effet au 31 juillet 2015;
- Nomination de madame Anne Bölkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de Catégorie B avec effet au 1^{er} août 2015 and pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JB FINCO (LUXEMBOURG) S.A R.L.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015133879/17.

(150144237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Julius Textile Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015133876/9.
(150144949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Jado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 54.704.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015133877/9.
(150144464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Japan Incoming Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.560.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015133878/9.
(150144546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Hammersmith Broadway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.700,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 163.547.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2015:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mme. Nahima Bared, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Daniel Bley, avec effet au 15 juin 2015.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015133804/15.

(150145237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Kayl NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015133886/12.

(150144711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Enovos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.
R.C.S. Luxembourg B 44.683.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2015 que différents changements ont été décidés avec effet à la date du 01.08.2015:

- Monsieur Marc Reiffers, né le 03.08.1960 à Ettelbrück et ayant son adresse professionnelle à 2 Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/Alzette a été nommé Administrateur, membre du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jean Lucius, démissionnaire

Durée du mandat: Déterminée

Date de nomination: 01/08/2015

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

- La gestion journalière a été renouvelée et se compose dès lors comme suit:

* Monsieur Marco Hoffmann (mandat inchangé)

* Monsieur Marc Reiffers, demeurant professionnellement à 2 Domaine du Schlassgoard L-4327 Esch/Alzette et né le 03.08.1960 à Ettelbrück, Administrateur-Délégué à la gestion journalière

Durée du mandat: Déterminée

Date de nomination: 01/08/2015

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019

Pouvoir de signature: signature conjointe

Les mandats de Monsieur Jean Lucius ont pris fin au 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132833/25.

(150143283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

MPL Services (Luxembourg) S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, Rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 199.012.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MPL Management Holdings S.à.r.l., a company subject to Luxembourg law with registered office at 24, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mathilde Rousseau residing professionally in L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Said proxyholder, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a "société anonyme", which is hereby established as follows:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of "MPL Services (Luxembourg) S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board.

2.3 In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its

registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the sole shareholder.

Art. 4. Corporate Object, Purpose.

4.1 The corporate object of the Company is to provide company domiciliation services as well as company formation and management services, as provided by articles 28-9 and 28-10 of the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "1993 Law") and, generally the performance of such activities and the provision of such services that directly or indirectly relate to the Company's object whether commercial or financial nature.

Among such services are the assistance and other support related services to managers and directors of companies and investment funds.

4.2 In addition, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, to the extent permitted by the 1993 Law. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad, to the extent permitted by the 1993 Law.

4.3 The Company may borrow in any form.

4.4 It may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to any of its subsidiaries, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued capital set at one hundred seventy-five thousand Euro (€ 175,000) represented by one thousand seven hundred and fifty (1,750) shares, each with a par value of hundred Euro (€ 100), each fully paid up.

5.2 The Company may purchase or redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 7. Shares in registered form.

7.1 All shares of the Company shall be issued in registered form.

7.2 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

7.3 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

7.4 The Board may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document (s) recording the transfer between the transferor and the transferee subject to the provisions of a shareholder or like agreement between the shareholders and the Company or duly notified to the Company (if any).

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

7.6 The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Board of Directors.

8.1 The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

8.2 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3 A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4 In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors shall designate another individual to act as a director in respect of such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. Procedures of meeting of the Board.

9.1 The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose one or more vice-chairmen. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board.

9.2 The Board shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

9.3 The chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence the Board may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.4 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

9.5 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile, cable, or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

9.6 The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.7 Any director may participate in any meeting of the Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also in all circumstances be held by conference call only, provided that the above majority requirements are met. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 The Board may in all circumstances, unanimously, pass written resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board.

10.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors or as resolved at the relevant meeting of the Board.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary (if any) or by two directors.

Art. 11. Powers of the Board.

11.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

11.2 The Board shall, in accordance with the requirements of the 1993 Law, delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to at least two officers or "dirigeants", who may but need not be a shareholder or a member of the Board. The Board may also constitute committees deliberating under such terms as the Board shall determine or to any other legal or natural person. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 12. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board.

Art. 13. Conflicts of interest.

13.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

13.2 In the case of a personal conflict of interest of a director, such director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the general meeting of shareholder before any resolution.

Art. 14. Meetings of shareholders - General.

14.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

14.3 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

14.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast at the meeting.

14.5 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

14.6 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 15. Annual general meeting of shareholders.

15.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31st of the month of May in each year at 11:00 a.m. (Luxembourg time).

15.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding bank business day.

15.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Accounting Year, Auditor.

16.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.

16.2 The operations of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the Board in accordance with the terms of article 22 of the 1993 Law.

Art. 17. Distributions.

17.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

17.3 Interim dividends may be declared and paid by the Board subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

17.4 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders or as interim dividends by decision of the Board. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

17.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

17.6 The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

17.7 A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

17.8 No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 18. Liquidation of the Company.

18.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators (who may be physical person or legal entities) or by the Board then in office who will be endowed with the powers provided by the Law of 1915.

18.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 19. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in these Articles, the shareholders refer to the Law of 1915 and the 1993 Law.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2015.

The first annual general meeting shall be held in 2016.

The directors and the approved statutory auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the one thousand seven hundred and fifty (1,750) shares as follows:

All the shares have been fully paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one hundred and seventy five thousand euros (EUR 175,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,100.-.

Extraordinary resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting which will be held in the year 2016:

- Mr Antonio Robert THOMAS, born on 6 July 1971 in London, United Kingdom, residing professionally at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Mr Keith BURMAN, born on 6 March 1970 in Cape Town, South Africa, residing professionally at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Mr Alberto CAVADINI, born on 4 October 1969 in Como, Italy, residing professionally at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

Second resolution

BDO Audit, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaule, L-2013 Luxembourg RCS B 147.570, is designated as approved statutory auditor in charge of auditing the accounts of the company. The mandate of the auditor shall expire at the annual general meeting approving the accounts of the financial period ending on 31 December 2015.

Third resolution

The company's registered office is established at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MPL Management Holdings S.à.r.l., une société ayant son siège social à 24, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mathilde Rousseau, avocat, demeurant professionnellement à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

La procuration prémentionnée, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexées à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

La mandataire, en qualités qu'il agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société anonyme qui est constituée par la présente comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution, dénomination sociale. Il est établi entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires (ou l'actionnaire unique, s'il n'y a qu'un seul détenteur d'actions) une société anonyme sous la dénomination de «MPL Services (Luxembourg) S.A.» (la «Société») qui sera régie par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil»). Si et dans la mesure où cela est permis par la loi, le Conseil pourra décider de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Des succursales, filiales ou d'autres bureaux peuvent être ouverts au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil.

2.3 Si le Conseil estime que des circonstances ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire du siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'/des actionnaire(s) de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

3.3 La Société ne sera pas dissoute à la suite du décès ou de la dissolution de l'actionnaire unique.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet de fournir des services de domiciliation de sociétés ainsi que des services de constitution et de gestion de sociétés, tel que prévu aux articles 28-9 et 28-10 de la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (la «Loi de 1993») et, de manière générale l'exercice de ces activités et la prestation de ces services qui concernent directement ou indirectement l'objet de la Société, qu'ils soient de nature commerciale ou financière.

Ces services comprennent l'assistance et d'autres services en matière de soutien aux gérants et administrateurs de sociétés et de fonds d'investissement.

4.2 En outre, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou d'autres entités commerciales, dans la mesure où la Loi de 1993 le permet. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales situées au Luxembourg ou à l'étranger, dans la mesure où la Loi de 1993 le permet.

4.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

4.4 Elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes ses filiales, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle estime utile à la réalisation et au développement de son objet.

4.5 Enfin, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres, directement ou indirectement liées dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital émis fixé à cent soixante-quinze mille euros (175.000 €) représenté par mille sept cent cinquante (1.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, chacune étant entièrement libérée.

5.2 La Société peut acheter ou racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts.

Art. 7. Actions nominatives.

7.1 Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

7.2 Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

7.3 L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit son droit de propriété de ces actions nominatives.

7.4 Le Conseil peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives tout transfert sur la base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve (le cas échéant) des dispositions d'un pacte d'actionnaires ou d'un contrat similaire conclu entre les actionnaires et la Société ou dûment notifié à la Société.

7.5 Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et annonces pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires moyennant une notification écrite envoyée à la Société de temps à autre.

7.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété de ladite (desdites) action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette (ces) action(s) doivent nommer un seul mandataire pour représenter cette (ces) action(s) envers la Société. À défaut de nommer un tel mandataire, les droits attachés à cette/ces action(s) sont suspendus.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1 La Société est administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires de la Société ou non.

8.2 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de maximum six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.3 Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre, les administrateurs restants désigneront une autre personne afin d'agir comme administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Procédures des réunions du Conseil.

9.1 Le Conseil choisira en son sein un président et peut élire un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

9.2 Le Conseil se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

9.3 Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut désigner un autre président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes à une telle réunion.

9.4 Notification écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue de la réunion, sauf urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis de convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou courriel de chaque administrateur. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour les réunions auxquelles tous les administrateurs sont présents ou représentés ainsi que pour les réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

9.5 Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie, câble ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un administrateur peut accepter et pour lesquelles il vote.

9.6 Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.7 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également en toute circonstance être tenue uniquement par conférence téléphonique, à condition que les conditions de majorité mentionnées ci-dessus soient satisfaites. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

9.8 Le Conseil peut en toute circonstance à l'unanimité, prendre des résolutions écrites sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, courriel ou télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil.

10.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs, ou tel que décidé durant la réunion du Conseil concernée.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire (le cas échéant) ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil.

11.1 Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

11.2 Le Conseil déléguera, conformément aux prescriptions de la Loi de 1993, ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société pour la conduite de ces affaires à au moins deux fondés de pouvoir ou dirigeants, qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires ou membres du Conseil. Le Conseil peut également constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le Conseil ou à toute autre personne morale ou physique. Il peut également déléguer tous les pouvoirs et des mandats spéciaux à toute personne, administrateur ou non, nommer et révoquer tous les fondés de pouvoir et employés et fixer leur rémunération.

Art. 12. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Conseil.

Art. 13. Conflits d'intérêts.

13.1 Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou que plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société a (ont) un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Tout administrateur ou fondé de pouvoir exerçant des fonctions d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en rapport avec un tel contrat ou affaires.

13.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un administrateur, cet administrateur doit indiquer ce conflit d'intérêts au Conseil et ne peut pas participer aux délibérations ni aux votes relatifs à ce point. Rapport sera fait au sujet de tout conflit naissant au niveau du Conseil à l'assemblée générale des actionnaires avant quelque résolution que ce soit.

Art. 14. Assemblées des actionnaires - Généralités.

14.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

14.2 Les quorums et délais de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

14.3 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

14.4 Sauf obligation légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés lors de l'assemblée.

14.5 Le Conseil pourra fixer toutes les autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

14.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

15.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg fixé dans l'avis de convocation à l'assemblée, le trente et un du mois de mai à 11 heures (heure du Luxembourg).

15.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire précédant.

15.3 Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir à l'heure et au lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 16. Exercice social, réviseur.

16.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

16.2 Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le Conseil conformément aux dispositions de l'article 22 de la Loi de 1993.

Art. 17. Distributions.

17.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires.

17.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Conseil à condition que soient respectées les modalités et conditions fixées par la loi.

17.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires ou comme acomptes sur dividendes par décision du Conseil. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'affecter tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

17.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le Conseil et ce, en temps et lieu qu'il appartiendra au Conseil de déterminer.

17.6 Le Conseil peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

17.7 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action; il sera perdu pour celui-ci et reviendra à la Société.

17.8 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte d'actionnaires.

Art. 18. Liquidation de la Société.

18.1 En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, il sera procédé à la liquidation par les soins de liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) ou du Conseil alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus par la Loi de 1915.

18.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires délibérant selon les conditions de quorum et de vote prescrites par la législation luxembourgeoise.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent à la Loi de 1915 et à la Loi de 1993.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Les administrateurs et le réviseur d'entreprise agréé sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire la totalité des mille sept cent cinquante (1.750) actions comme suit:

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.100,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016:

- Monsieur Antonio Robert THOMAS, né le 6 juillet 1971 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Keith BURMAN, né le 6 mars 1970 à Cape Town, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à 24 rue Beaumont;

- Monsieur Alberto CAVADINI, né le 4 Octobre 1969 à Como, Italie, L - 1219 Luxembourg, demeurant professionnellement à 24 rue Beaumont;

Deuxième résolution

BDO Audit, ayant son siège social à 2, Avenue Charles de Gaule, L-2013 Luxembourg RCS B 147.570, est nommé comme réviseur d'entreprise agréé et sera en charge de l'audit des comptes de la société. Le mandat de l'auditeur expire à l'assemblée générale annuelle qui approuve les comptes de l'année sociale se terminant le 31 Décembre 2015.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 24, Rue Beaumont, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ROUSSEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23659. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133140/477.

(150144259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Onex Partners Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 474.501.392,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 187.320.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Onex Partners Holdings Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 467,920,442 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 187.320, (the "Company").

There appeared

Onex Partners Holdings LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 421 Leader Street, Marion 43302, Ohio, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 5528239 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through their attorney, request the notary to enact that all 467,920,442 shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares;
2. Subscription and payment of the new shares and the global share premium attached thereto by Onex Partners Holdings LLC;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 6,580,950.- (six million five hundred eighty thousand nine hundred and fifty US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 467,920,442.- to an

amount of USD 474,501,392.- (four hundred seventy-four million five hundred one thousand three hundred ninety-two US Dollars) by the issuance of 6,580,950 (six million five hundred eighty thousand nine hundred and fifty) new shares of the Company with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 59,228,619.- (fifty-nine million two hundred twenty-eight thousand six hundred and nineteen US Dollars) to be allocated to the available item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 58,570,524.- (fifty-eight million five hundred seventy thousand five hundred and twenty-four US Dollars) and to the non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 658,095.- (six hundred fifty-eight thousand ninety-five US Dollars) (the “New Shares”), the whole being fully paid-up (the “Increase of Capital”).

Second resolution

The Sole Shareholder, though its proxy holder, declare to subscribe to the above mentioned Increase of Capital by subscribing to, and fully paying-up, the New Shares as follow:

- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class A Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class B Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class C Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class D Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class E Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class F Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class G Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class H Shares,
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class I Shares, and
- 658,095 (six hundred fifty-eight thousand ninety-five) Class J Shares,

for a total amount of USD 6,580,950.- (six million five hundred eighty thousand nine hundred and fifty US Dollars) with a global share premium of an amount of USD 59,228,619.- (fifty-nine million two hundred twenty-eight thousand six hundred and nineteen US Dollars) to be allocated to (i) the available item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 58,570,524.- (fifty-eight million five hundred seventy thousand five hundred and twenty-four US Dollars) and (ii) the non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 658,095.- (six hundred fifty-eight thousand ninety-five US Dollars) by way of a contribution in cash of an amount of USD 65,809,569.- (sixty-five million eight hundred nine thousand five hundred and sixty-nine US Dollars) (the “Contribution”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, though its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital by subscribing to, and fully paying-up, the New Shares for an amount of USD 6,580,950.- (six million five hundred eighty thousand nine hundred and fifty US Dollars) with a global share premium of an amount of USD 59,228,619.- (fifty-nine million two hundred twenty-eight thousand six hundred and nineteen US Dollars) to be allocated to (i) the available item of the balance sheet as share premium for an amount of USD 58,570,524.- (fifty-eight million five hundred seventy thousand five hundred and twenty-four US Dollars) and (ii) the non-available item of the balance sheet of the Company as legal reserve for an amount of USD 658,095.- (six hundred fifty-eight thousand ninety-five US Dollars), the whole being fully paid-up by the Contribution.

Evidence of the Contributions' existence:

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a bank confirmation.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 474,501,392 (four hundred seventy-four million five hundred one thousand three hundred ninety-two US Dollars) divided into:

- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class A ordinary shares (the “Class A Shares”);
- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class B ordinary shares (the “Class B Shares”);
- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class C ordinary shares (the “Class C Shares”);
- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class D ordinary shares (the “Class D Shares”);
- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class E ordinary shares (the “Class E Shares”);

- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class F ordinary shares (the “Class F Shares”);
- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class G preferred shares (the “Class G Shares”);
- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class H preferred shares (the “Class H Shares”);
- 47,450,139 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred thirty-nine) class I preferred shares (the “Class I Shares”); and
- 47,450,141 (forty-seven million four hundred fifty thousand one hundred forty-one) class J preferred shares (the “Class J Shares”);

(the shares composing the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares hereafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing person acting through its attorney the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée,

se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de Onex Partners Holdings Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 467.920.442,- USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 187.320 (la «Société»).

A comparu

Onex Partners Holdings LLC, une société de droit américain (Etat du Delaware), ayant son siège social à 421 Leader Street, Marion 43302, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro de dossier 5528239 (l'«Associé unique»);

Ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 467.920.442 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société au moyen de l'émission de nouvelles parts sociales;
2. Souscription et paiement de parts sociales nouvellement émises au moyen d'un apport en numéraire par Onex Partners Holdings LLC;

3. Modification subséquent de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 65.809.569,- USD (soixante-cinq millions huit cent neuf mille cinq cent soixante-neuf US Dollars), pour le porter de son montant actuel de 467.920.442,- USD (quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt mille quatre cent quarante-deux US Dollars) à 474.501.392,- USD (quatre cent soixante-quatorze millions cinq cent un mille trois cent quatre-vingt-douze US Dollars) par l'émission de:

- 658.095 Parts Sociales de Classe A;
- 658.095 Parts Sociales de Classe B;
- 658.095 Parts Sociales de Classe C;
- 658.095 Parts Sociales de Classe D;
- 658.095 Parts Sociales de Classe E;
- 658.095 Parts Sociales de Classe F;
- 658.095 Parts Sociales de Classe G;
- 658.095 Parts Sociales de Classe H;
- 658.095 Parts Sociales de Classe I; et
- 658.095 Parts Sociales de Classe J;

ayant chacune une valeur nominale de 1,- USD (un US Dollar) chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 59.228.619,- USD (cinquante-neuf millions deux cent vingt-huit mille six cent dix-neuf US Dollars) devant être allouée au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 58.570.524,- USD (cinquante-huit millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent vingt-quatre US Dollars) et au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible à hauteur d'un montant de 658.095,- USD (six cent cinquante-huit mille quatre-vingt-quinze US Dollars) (les «Nouvelles Parts Sociales») (l'«Augmentation de Capital»).

Seconde résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 65.809.569,- USD (soixante-cinq millions huit cent neuf mille cinq cent soixante-neuf US Dollars) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital mentionnée ci-dessus pour un montant de 65.809.569,- USD (soixante-cinq millions huit cent neuf mille cinq cent soixante-neuf US Dollars) en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales assorties de la prime d'émission globale y attaché d'un montant 59.228.619,- USD (cinquante-neuf millions deux cent vingt-huit mille six cent dix-neuf US Dollars) devant être allouée au poste prime d'émission du bilan en tant que prime d'émission librement disponible, à hauteur d'un montant de 58.570.524,- USD (cinquante-huit millions cinq cent soixante-dix mille cinq cent vingt-quatre US Dollars) et au poste réserve légale du bilan en tant que réserve légale non disponible à hauteur d'un montant de 658.095,- USD (six cent cinquante-huit mille quatre-vingt-quinze US Dollars); le tout étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'une confirmation émise par la banque.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 474.501.392,- USD (quatre cent soixante-quatorze millions cinq cent un mille trois cent quatre-vingt-douze US Dollars), représenté par:

- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);

- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 47.450.139 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent trente-neuf) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 47.450.141 (quarante-sept millions quatre cent cinquante mille cent quarante-et-une) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);

(les parts sociales composant les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont ci-après désignées collectivement comme les “Parts Sociales” ou individuellement, la “Part Sociale”).

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune, sont entièrement libérées et avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution de l’associé ou en cas de pluralité d’associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l’augmentation de son capital, s’élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu’à la demande de la partie comparante agissant par le biais de son mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu’en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra,

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 29 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12631. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133171/236.

(150143363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Nutrisearch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 2, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 116.238.

Im Jahre zwei tausend und fünfzehn, den sechzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in einer außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "NUTRISearch S.A.", mit Sitz in L-6778 Grevenmacher, 2, Schaffmill, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B Nummer 116.238, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Paul BETTINGEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Niederanven, am 12. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1386 vom 19. Juli 2006. Die Statuten wurden zuletzt geändert durch Urkunde aufgenommen von dem amtierenden Notar am 22. Mai 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1765 vom 13. Juli 2012.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Henri DA CRUZ, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Isabell FELTEN, Angestellte berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1. Löschung des Nennwertes der Aktien.
2. Austausch der 100 bestehenden Aktien durch 100.000 neue Aktien, wobei jede bestehende Aktie recht auf 1.000 neue Aktien gibt.
3. Umwandlung der Inhaberaktien in Namensaktien
4. Feststellung der ungeteilten Erbgemeinschaft der Familie KUNZ, auf Grund der Offenkundigkeitsurkunde und Bestätigung von Notar Paul BETTINGEN
5. Abänderung und Neufassung der Satzung der Gesellschaft, um die obenstehenden Abänderungen zu integrieren, ohne den Zweck der Gesellschaft abzuändern und die Statuten den aktuellen gesetzlichen Vorgaben anzupassen.
6. Statutarische Nominierungen um die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars zu bestätigen, und die von ihnen getroffenen Entscheidungen zu ratifizieren, welche bis zu diesem Datum genommen wurden.

IV.- Die Versammlung stellt fest, dass sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, so dass auf die Einberufungsvorschriften verzichtet werden konnte. Die Aktionäre bzw. ihre Vertreter erklären, vor der Eröffnung hinreichend Kenntnis von der Tagesordnung dieser Hauptversammlung erhalten zu haben und verzichten ausdrücklich auf die in Art. 73 des Gesetzes vom 10. August 1915 festgelegten Fristen sowie darauf, die Wirksamkeit der Einberufung dieser Versammlung zu beanstanden.

V.- Alsdann wurden nach Beratung über die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Nennwert der Aktien zu löschen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital neu zu stückeln und die einhundert (100) bestehenden Aktien ohne Nennwert durch einhundert tausend (100.000) neue Aktien ohne Nennwert zu ersetzen.

Jede (1) bestehende Aktie wird durch eintausend (1.000) neue Aktien ersetzt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die einhundert tausend (100.000) neuen Inhaberaktien ohne Nennwert in einhundert tausend (100.000) Namensaktien ohne Nennwert umzuwandeln.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Aktien der Erbgemeinschaft KUNZ aufgeteilt werden so wie in der Offenkundigkeitsurkunde und Bestätigung von Notar Paul BETTINGEN vorgeschlagen wurde.

Der Verwaltungsrat erhält Vollmacht die nötigen Schriften, Eintragungen und Übertragungen im Aktienregister vorzunehmen um die vorstehenden Beschlüsse zu dokumentieren, und das Aktienregister zu aktualisieren.

Dieser Beschluss wurde somit rechtskräftig genommen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Abänderung und Neufassung der Satzung der Gesellschaft, um die obenstehenden Abänderungen zu integrieren, ohne den Zweck der Gesellschaft abzuändern und die Statuten den aktuellen gesetzlichen Vorgaben anzupassen, welche folgenden Wortlaut erhält:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "NUTRISearch S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Im- und Export sowie der Verkauf von Lebensmitteln und Nahrungsergänzungsmitteln.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin die Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Forderung und Verwertung ihrer Beteiligungen. Die Gesellschaft kann auch in Immobilien investieren sowie Kredite mit oder ohne Zinsen gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft darf weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen.

Sie kann jede andere Tätigkeit, die mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann, im Inoder Ausland ausüben.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert tausend (100.000) Aktien ohne Nennwert.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle").

Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Mittwoch des Monats Juni um 14.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn sich im Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt, aus welchem Grund auch immer, weniger als 10% des jeweiligen Stammkapitals befinden.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

(i) die Mandate der Verwaltungsräte und des Kommissars zum heutigen Tage, und für eine weitere Dauer von 6 Jahren zu bestätigen.

(ii) alle Entscheidungen die bis zum heutigen Datum der Aktionäre, des Prüfungskommissar und der Verwaltungsratsmitglieder genommen wurden, anzunehmen, und dementsprechend alle bereits getroffenen Entscheidungen zu ratifizieren

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.500,- Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet:: Henri DA CRUZ, Max MAYER, Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation GAC/2015/6278. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015133163/172.

(150144206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Omega Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.286.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 31 juillet 2015

En date du 31 juillet 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Jeroen Matteredne en tant que gérant B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Giuseppe Di Modica en tant que gérant B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Franck Deconinck, né le 29 juin 1978 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de (a Société pour une durée indéterminée et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015133169/24.

(150144151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Luxembourg Investment Company 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.993.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxemburg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 82 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.-euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 82 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133043/282.

(150144132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.992.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has

appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) share

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.-euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 84 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télécopie, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133044/282.

(150144135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.994.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.-euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 85 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133045/282.

(150144138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Limon Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 198.948.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Laurent Chicha, chef d'entreprise, né le 27 juillet 1966 à Paris, France et ayant son adresse au 68, Rehov Asher, 4361381 Raanana, Israël, et

Mme. Delphine Marciano, chef d'entreprise, née le 27 avril 1971 à Paris, France et ayant son adresse à 9, Rehov Hatamar, 4357109 Raanana, Israël,

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Limon Lux S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Strassen.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 12.500,00 représenté par 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. La Société est gérée par un Gérant unique (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) Gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) Gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) Gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 10. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, Gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 11. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des Gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, Gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les Gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant de n'importe quelle catégorie peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre Gérant de n'importe quelle catégorie, et un Gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs Gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Tout Gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Art. 13. Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
M. Laurent Chicha, précité	6.250	EUR 6.250,00
Mme. Delphine Marciano, précitée	6.250	EUR 6.250,00
Total	<u>12.500</u>	<u>EUR 12.500,00</u>

Le montant de EUR 12.500,00 a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500 euros.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Catégorie A de la Société pour une durée illimitée:

M. Laurent Chicha, précité, et Mme. Delphine Marciano, précitée,

La personne suivante est nommée Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée illimitée:

M. Chafai Baihat, gérant de sociétés, né le 8 Juin 1983 et ayant son adresse professionnelle au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17414. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133026/171.

(150143132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.587.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-eighth day of the month of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Field Point I-A RE 7 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 122.587, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 6 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 9 February 2007, number C-153. The articles of association of the Company. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Meeting was presided over by Joost MEES, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Nathalie Chevalier, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the five hundred (500) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Exeutive Services S.à r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator;
- 3) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Exeutive Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 196.987 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des associés (l'«Assemblée») de Field Point I-A RE 7 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.587 constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 décembre 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 9 février 2007 numéro C-153. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a désigné Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme président.

Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné et les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cent (500) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

- 1) Décision concernant la liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Exeutive Services S.à r.l.. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur;
- 3) Divers

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Exeutive Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.987 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. MEES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12731. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015132846/111.

(150143526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

PROGENTIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.977.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Progentis Luxembourg S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2015132226/13.

(150142637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.
